

**DELIBERATION 2016-62**

LE 8 SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme RENARD S. procuration à M. MARTIN-LAVAL - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

**ABSENTS :** Mme MAUREL P.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** Rénovation de l'aire de jeux du Terral : principe de l'opération et demande de subvention

Madame le Maire indique que l'aire de jeux située entre l'avenue de la Marqueroise et le domaine du Terral connaît une forte utilisation permanente.

Or, il s'avère que les installations deviennent vétustes et qu'elles doivent être entièrement rénovées.

Une telle réhabilitation répondrait à un double objectif poursuivi par la municipalité :

- accroître la qualité du cadre de vie des Védasiens ;
- participer à la mise en œuvre d'une politique sport-santé permettant l'activité physique et ludique.

Madame le Maire présente donc le projet conçu par les services techniques municipaux.

Il consiste notamment en la création de 2 aires de jeux, l'une pour les 2/5 ans et l'autre pour les 5/12 ans, en remplacement des aires existantes.

Le montant total des travaux est estimé à 100 580 euros hors taxes.

La budgétisation du projet peut s'envisager autour de deux financeurs à savoir la Ville de Saint Jean de Védas et le Conseil départemental de l'Hérault.

Plan de financement :

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Travaux HT	100 580 €	CD 34	50 000 €
TVA	20 720 €	Autofinancement commune	71 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121 300 €</b>

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** le principe de rénovation de l'aire de jeux du Terral, ainsi que le principe de demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document et tout autre document relatif à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

